

Informations de base	
2021/2254(INI)	Procédure terminée
INI - Procédure d'initiative	
Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne — Pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères d'ici 2040	
Subject	
3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	CARVALHAIS Isabel (S&D)	12/07/2021
		Rapporteur(e) fictif/fictive BOGOVIČ Franc (EPP) DECERLE Jérémie (Renew) ROPÉ Bronis (Greens/EFA) KUŽMIUK Zbigniew (ECR) LIZZI Elena (ID) RODRÍGUEZ PALOP Eugenia (The Left)	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	REGI Développement régional (Commission associée)	AMARO Álvaro (EPP)	06/12/2021
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	SCHNEIDER Christine (EPP)	26/10/2021
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Agriculture et développement rural	WOJCIECHOWSKI Janusz	

Événements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
25/10/2022	Vote en commission		
08/11/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0269/2022	Résumé
12/12/2022	Débat en plénière		
13/12/2022	Décision du Parlement	T9-0436/2022	Résumé
13/12/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2254(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/9/07929

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE719.849	29/04/2022	
Amendements déposés en commission		PE731.775	01/06/2022	
Avis de la commission	FEMM	PE719.805	17/06/2022	
Avis de la commission	REGI	PE704.926	20/06/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0269/2022	08/11/2022	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0436/2022	13/12/2022	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2023)98	12/04/2023	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
CARVALHAIS Isabel	Rapporteur(e)	AGRI	13/10/2022	European Coordination Via Campesina
CARVALHAIS Isabel	Rapporteur(e)	AGRI	03/05/2022	FREE - Future of Rural Energy in Europe

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
TOLLERET Irène	12/07/2022	European LEADER Association for Rural Development

Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne — Pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères d'ici 2040

2021/2254(INI) - 08/11/2022 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'agriculture et du développement rural a adopté un rapport d'initiative d'Isabel CARVALHAIS (S&D, PT) sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne - Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040.

Les zones rurales revêtent un caractère primordial pour la production et l'autonomie alimentaires, les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité, ainsi que pour le patrimoine culturel. Les députés sont convaincus qu'elles peuvent jouer **un rôle central pour répondre aux grands enjeux de société actuels**, en fournissant des services écosystémiques, afin d'atténuer le changement climatique et la détérioration de l'environnement, de promouvoir une production alimentaire durable et de permettre une transition écologique et numérique juste.

En dépit de leurs atouts, les zones rurales, en particulier les zones rurales éloignées et moins développées, sont confrontées à des **difficultés majeures**, ce qui suscite un mécontentement croissant au sein des populations rurales. Elles estiment en effet que leurs besoins ne sont pas suffisamment pris en compte dans la prise de décision politique, ce qui crée un terrain propice au désengagement civique et politique. Les zones rurales sont également aux prises avec d'autres problèmes provoqués par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union

Les députés se félicitent de la communication de la Commission sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union et soulignent que le développement des zones rurales doit rester **au premier rang des priorités de l'Union**. Ils invitent la Commission et les États membres à accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre de la proposition de **plan d'action rural** en fixant des objectifs quantitatifs contraignants clairs à atteindre, pour veiller à ce qu'elle s'accompagne des ressources nécessaires à sa mise en œuvre effective et pour que les zones rurales soient effectivement plus fortes, connectées, résilientes et prospères d'ici 2040.

Le souligne également l'importance de mettre en œuvre un **mécanisme de test rural** pour les initiatives de l'Union afin d'évaluer la cohérence et la complémentarité des politiques de l'Union et leur incidence potentielle sur les zones rurales.

Voie à suivre pour l'avenir des zones rurales à l'horizon 2040

Les députés estiment que les **citoyens ruraux** doivent pouvoir jouir, comme tout autre citoyen, de conditions équitables pour atteindre leurs objectifs professionnels, sociaux et personnels, une attention particulière devant être accordée aux groupes les plus vulnérables de la société et à une application effective du socle européen des droits sociaux. À cet égard, le rapport souligne **l'importance des investissements publics et des partenariats publics**, ainsi que de l'amélioration de la coopération transfrontalière et de la coopération entre zones rurales et zones urbaines.

Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux **groupes vulnérables** qui vivent dans les zones rurales, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées et les migrants, notamment les travailleurs saisonniers, en veillant à ce que leurs besoins spécifiques soient pris en compte. De plus, les interventions ciblées visant à **soutenir les jeunes** et à favoriser un renouvellement efficace des générations devraient être une priorité, afin d'inciter les jeunes à rester dans les zones rurales.

Le rapport souligne l'importance de :

- reconnaître le rôle important que jouent les petites et moyennes exploitations et exploitations familiales dans le maintien des populations rurales et dans la préservation de la gestion des terres et des paysages;

- soutenir les initiatives de coopération dans le domaine de l'agriculture et de l'économie sociale en tant qu'outil de développement rural;
- promouvoir les systèmes de qualité de l'Union;
- remédier au grave problème des pratiques commerciales déloyales dans le secteur agricole grâce à des mesures supplémentaires pour améliorer la répartition de la valeur dans la chaîne;
- favoriser l'accès aux investissements, à la recherche et à l'innovation adaptés pour l'agriculture durable;
- prendre des mesures concrètes pour garantir la coexistence équilibrée entre les hommes et les grands carnivores dans les zones rurales;
- mettre en place des mesures visant à soutenir une transition équitable et la diversification de l'économie rurale et encourager la création d'emplois de qualité dans les zones rurales;
- consentir des efforts pour renforcer le tourisme rural;
- se consacrer d'urgence à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les écarts entre les hommes et les femmes, notamment pour ce qui est des salaires et des retraites, et prendre des mesures ciblées afin de résoudre les problèmes spécifiques que les femmes rencontrent sur le marché du travail;
- mettre en lumière le rôle central que jouent les zones rurales dans la transition vers une économie circulaire et neutre en carbone, et notamment vers une bioéconomie et une sylviculture durables;
- mobiliser tous les instruments disponibles pour réduire les risques de creusement de la fracture numérique rural et pour améliorer le déploiement complet des réseaux 5G, avec un soutien particulier des fonds de la politique de cohésion de l'Union et des plans de la facilité pour la reprise et la résilience des États membres;
- considérer les villages intelligents comme un projet phare du plan d'action rural de l'Union.

Premiers pas vers la définition d'une vision et d'une stratégie pour les zones rurales

Le rapport engage la Commission à veiller à ce que **la dimension territoriale rurale intégrée et participative** soit dûment prise en compte par tous les États membres et à évaluer sa mise en œuvre et son incidence dans les plans stratégiques relevant de la politique agricole commune, les programmes de la politique de cohésion, les programmes relevant du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et les plans pour la reprise et la résilience.

Les États membres sont encouragés à i) remédier aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les territoires ruraux et leurs communautés lors de la mise en œuvre des programmes au titre du cadre financier pluriannuel actuel, ii) à exploiter efficacement les différentes possibilités de financement en vue notamment d'offrir de meilleures perspectives aux PME des zones rurales et iii) à mieux exploiter tous les outils disponibles pour soutenir les zones rurales, y compris les incitations fiscales pour les particuliers et les entreprises qui cherchent à s'installer dans les zones rurales.

Façonner l'avenir après 2027

Les députés ont pris acte de l'intention de la Commission de faire le point d'ici la mi-2023 sur les mesures prises par l'Union et les États membres en faveur des zones rurales et d'élaborer un rapport public sur cette base au début de l'année 2024. Ils estiment que cette évaluation pourrait ouvrir la voie à une stratégie rurale fondée sur l'examen à mi-parcours et à un plan d'action rural au cours de la **période de programmation 2028-2034**. La Commission est invitée à associer directement toutes les parties prenantes et les autorités de gestion concernées à cette évaluation.

Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne — Pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères d' ici 2040

2021/2254(INI) - 13/12/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 465 voix pour, 29 contre et 131 abstentions, une résolution sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne - Vers des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères à l'horizon 2040.

Enjeux et perspectives

Le Parlement est convaincu que les politiques et les actions au niveau de l'Union, combinées avec les politiques nationales, régionales et locales suivant une approche territorialisée, sont essentielles pour garantir la prospérité et le bien-être des citoyens européens vivant dans les zones rurales, ainsi que pour relever les défis auxquels ils sont confrontés, à savoir le déclin et le vieillissement de la population, le risque plus élevé de pauvreté et d'exclusion sociale et des possibilités moindres d'emploi de qualité.

Les zones rurales revêtent un caractère primordial pour la production et l'autonomie alimentaires, les ressources naturelles, les paysages et la biodiversité, ainsi que pour le patrimoine culturel. Elles peuvent jouer pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux, en fournissant des services écosystémiques pour atténuer le changement climatique et la détérioration de l'environnement.

En dépit de leurs atouts, les zones rurales, en particulier les zones rurales éloignées et moins développées, sont confrontées à des difficultés majeures, ce qui suscite un mécontentement croissant au sein des populations rurales. Elles estiment en effet que leurs besoins ne sont pas suffisamment pris en compte dans la prise de décision politique, ce qui crée un terrain propice au désengagement civique et politique. Les zones rurales sont également aux prises avec d'autres problèmes provoqués par la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine.

Une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union

Les députés ont approuvé les objectifs de la communication de la Commission sur une vision à long terme pour les zones rurales de l'Union et ont souligné que le développement des zones rurales doit rester **au premier rang des priorités de l'Union**. Ils ont invité la Commission et les États membres à accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre de la proposition de **plan d'action rural** en fixant des objectifs quantitatifs contraignants clairs à atteindre, pour veiller à ce qu'elle s'accompagne des ressources nécessaires à sa mise en œuvre effective et pour que les zones rurales soient effectivement plus fortes, connectées, résilientes et prospères d'ici 2040.

Le Parlement a reconnu la nécessité d'une définition commune, à l'échelle de l'Union, des zones rurales fonctionnelles. Il s'est félicité de l'annonce de la création d'un observatoire rural et a souligné l'importance de mettre en œuvre un **mécanisme de test rural** pour les initiatives de l'Union afin d'évaluer la cohérence et la complémentarité des politiques de l'Union et leur incidence potentielle sur les zones rurales.

Voie à suivre pour l'avenir des zones rurales à l'horizon 2040

Le Parlement a insisté sur le fait que les citoyens ruraux doivent pouvoir jouir, comme tout autre citoyen, de conditions équitables pour atteindre leurs objectifs professionnels, sociaux et personnels, une attention particulière devant être accordée aux groupes plus vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées et les migrants, notamment les travailleurs saisonniers.

Les communautés rurales devraient pouvoir bénéficier de **l'égalité d'accès aux services d'intérêt général**, notamment les services de soins de santé, l'éducation, la formation pour le perfectionnement et la reconversion professionnels et l'apprentissage tout au long de la vie, la protection sociale, les services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées, la connectivité et la mobilité, le logement, ainsi que les services postaux et bancaires, les lieux de socialisation et les activités et infrastructures culturelles.

À cet égard, les députés ont souligné l'importance **des investissements publics et des partenariats publics**, ainsi que de l'amélioration de la coopération transfrontalière et de la coopération entre zones rurales et zones urbaines. De plus, les interventions ciblées visant à **soutenir les jeunes** et à favoriser un renouvellement efficace des générations devraient être une priorité, afin d'inciter les jeunes à rester dans les zones rurales.

La résolution a souligné l'importance de :

- reconnaître le rôle important que jouent les petites et moyennes exploitations et exploitations familiales dans le maintien des populations rurales et dans la préservation de la gestion des terres et des paysages;
- soutenir les initiatives de coopération dans le domaine de l'agriculture et de l'économie sociale en tant qu'outil de développement rural;
- promouvoir les systèmes de qualité de l'Union;
- remédier au grave problème des pratiques commerciales déloyales dans le secteur agricole grâce à des mesures supplémentaires pour améliorer la répartition de la valeur dans la chaîne;
- favoriser l'accès aux investissements, à la recherche et à l'innovation adaptés pour l'agriculture durable;
- prendre des mesures concrètes pour garantir la coexistence équilibrée entre les hommes et les grands carnivores dans les zones rurales;
- mettre en place des mesures visant à soutenir une transition équitable et la diversification de l'économie rurale et encourager la création d'emplois de qualité dans les zones rurales;
- consentir des efforts pour renforcer le tourisme rural;
- se consacrer d'urgence à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les écarts entre les hommes et les femmes, notamment pour ce qui est des salaires et des retraites, et prendre des mesures ciblées afin de résoudre les problèmes spécifiques que les femmes rencontrent sur le marché du travail;
- mettre en lumière le rôle central que jouent les zones rurales dans la transition vers une économie circulaire et neutre en carbone, et notamment vers une bioéconomie et une sylviculture durables;
- mobiliser tous les instruments disponibles pour réduire les risques de creusement de la fracture numérique rural et pour améliorer le déploiement complet des réseaux 5G, avec un soutien particulier des fonds de la politique de cohésion de l'Union et des plans de la facilité pour la reprise et la résilience des États membres;
- considérer les villages intelligents comme un projet phare du plan d'action rural de l'Union.

Premiers pas vers la définition d'une vision et d'une stratégie pour les zones rurales

La résolution engage la Commission à veiller à ce que **la dimension territoriale rurale intégrée et participative** soit dûment prise en compte par tous les États membres et à évaluer sa mise en œuvre et son incidence dans les plans stratégiques relevant de la politique agricole commune, les programmes de la politique de cohésion, les programmes relevant du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et les plans pour la reprise et la résilience.

Les États membres sont encouragés à i) remédier aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les territoires ruraux et leurs communautés lors de la mise en œuvre des programmes au titre du cadre financier pluriannuel actuel, ii) à exploiter efficacement les différentes possibilités de financement en vue notamment d'offrir de meilleures perspectives aux PME des zones rurales et iii) à mieux exploiter tous les outils disponibles pour soutenir les zones rurales, y compris les incitations fiscales pour les particuliers et les entreprises qui cherchent à s'installer dans les zones rurales.

La Commission est invitée à : i) présenter début 2023 une **proposition législative ciblée** pour permettre le transfert de ressources entre tous les fonds en gestion partagée lorsqu'il s'agit de soutenir les stratégies territoriales rurales et de renforcer les synergies entre les fonds et les programmes; ii) poursuivre la simplification et à réduire les charges administratives; iii) veiller à ce que toutes les politiques de l'Union appliquent, à l'avenir, le principe consistant à «ne pas porter préjudice à la cohésion», en particulier dans les zones rurales; iv) maintenir un dialogue direct et structuré avec les différents niveaux de gouvernance impliqués dans la gestion des politiques de l'Union qui ont des effets importants sur les zones rurales.